|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | TRADE.D.001.DEL.WASHINGTON.DEL.UnitedStates.002 |
| Numéro de poste Sysper: | 38254 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | M. Michelangelo MARGHERITA, chef d'unité, commerce et agriculture  4ème trimestre 2023  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Washington DC, États-Unis |
|  | Avec indemnités  Sans frais |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:  États Membres de l’UE  Accord AELE-EEE In-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège) | |
| Cet avis de vacance est également ouvert aux:  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants:  organisations intergouvernementales suivantes: | |
| Délai des candidatures | 2 mois  1 mois |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La délégation de l'UE aux États-Unis d'Amérique à Washington est une mission diplomatique à part entière qui représente l'Union européenne auprès du gouvernement américain et d'autres interlocuteurs clés dans les domaines relevant de la compétence de l'UE. La délégation travaille également en étroite coordination avec les ambassades et les consulats des 27 États membres de l'UE.

La section "Commerce et agriculture" est une équipe très dynamique et diversifiée qui représente l'UE et gère les interactions avec les homologues américains dans des domaines politiques essentiels tels que le commerce, le numérique, l'industrie, la concurrence, l'agriculture et la justice.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Sous l'autorité du chef de la délégation (l'ambassadeur de l'UE) et sous la direction du chef de la section "Commerce et agriculture", *l'Expert National Détaché (END)* soutiendra les travaux de la délégation de l'Union européenne aux États-Unis dans le domaine du commerce transatlantique.

Fonctions et tâches :

**Analyse et suivi des politiques :**

Rapporter sur les développements législatifs, réglementaires, politiques et autres évolutions des politiques publiques aux États-Unis qui pourraient affecter les intérêts de l'UE, notamment :

* Les politiques réglementaires dans certains secteurs industriels
* Les obstacles à l'accès au marché et les obstacles techniques au commerce, y compris les pratiques commerciales restrictives au niveau des États ;
* L'engagement des États-Unis au sein de l'Organisation mondiale du commerce ;
* L'empreinte commerciale et d'investissement de l'UE aux États-Unis ;
* Les questions économiques plus générales liées aux douanes et au commerce des marchandises ; et
* L'évolution des relations bilatérales entre les États-Unis et certains pays tiers.

**Coordination des politiques :**

Coordonner les travaux politiques dans les domaines suivants :

* Diplomatie économique et priorités en matière d'accès aux marchés ;
* Commerce des marchandises : droits de douane, douanes et facilitation des échanges ; et
* Contacts avec les groupes de parties prenantes américaines.

**Sensibilisation du public et visites :**

* Expliquer et promouvoir les priorités politiques de l'UE aux États-Unis, en s'engageant auprès de l'administration américaine, du personnel du Congrès, des ambassades des États membres de l'UE et de l'ensemble de la communauté économique et politique publique. Cette dernière comprend les associations d'entreprises, les groupes de réflexion, les universités, les parties prenantes non commerciales et d'autres groupes d'intérêt pertinents.
* Organiser les visites de hauts fonctionnaires de la Commission à Washington DC et, exceptionnellement, dans d'autres régions des États-Unis, notamment en organisant des réunions, en accompagnant les fonctionnaires à ces réunions et en préparant des briefings et des rapports, le cas échéant.
* Contribuer aux briefings du chef de délégation pour les réunions et les discours à Washington et ailleurs.
* Assister certains collègues de la section en cas d'absence et effectuer d'autres tâches diverses à la demande du chef de section.

L'END travaillera sous la supervision du chef de section. Sans préjudice du principe de coopération loyale entre les administrations nationales/régionales et européennes, l'END ne travaille pas sur des dossiers individuels ayant des implications avec des dossiers qu'il aurait eu à traiter dans son administration nationale au cours des deux années précédant son entrée à la Commission, ni sur des dossiers directement adjacents. En aucun cas, il ne représentera la Commission pour prendre des engagements, financiers ou autres, ou pour négocier au nom de la Commission.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

**Qualités personnelles**

Nous recherchons une personne dynamique, capable de travailler en équipe, de sa propre initiative et en étroite collaboration avec des collègues d'horizons divers.

Langue(s) nécessaire(s) à l'exercice des fonctions

* + L'anglais : La maîtrise de l'anglais (écrit, lu et parlé) est requise.

Formation :

* + Diplôme de premier cycle ; ou
  + Formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent dans le(s) domaine(s) : Commerce, sciences politiques, économie, affaires, administration publique, droit, ou domaine(s) connexe(s).

Expérience professionnelle :

* + Expérience d'au moins trois ans en matière d'analyse politique, d'établissement de rapports et de coordination, dont au moins un an dans le domaine de la diplomatie économique, de la politique commerciale ou d'un domaine connexe ;
  + Connaissance des institutions de l'UE et du processus décisionnel de l'UE ;
  + Connaissance des politiques extérieures de l'UE en ce qui concerne les États-Unis ; et
  + Une expérience professionnelle dans un pays différent du pays d'origine est un atout.

Établissement de relations et compétences en matière de communication :

* + Parler et écrire de manière claire, articulée et percutante ;
  + Capacité à absorber de grandes quantités d'informations complexes et à produire des rapports concis et précis dans les délais impartis ;
  + Écoute active, cherchant à comprendre le point de vue et la position des autres ; et
  + Capacité à créer rapidement des réseaux et à développer des relations professionnelles.

Analyse et jugement :

* + Identifie et se concentre sur les questions essentielles lorsqu'il s'agit d'informations ou de situations complexes ;
  + Rassemble les faits, manipule les informations verbales et numériques et réfléchit logiquement aux problèmes ;
  + Perçoit les relations entre les questions et saisit rapidement les implications politiques et de haut niveau ; et
  + Identifie des solutions cohérentes à des questions complexes.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, l’expert national doit obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivantes **à la date de début du détachement**:

Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service: avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de son employeur, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur: être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures d’un employeur relevant du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), d’une université ou d’un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. L’expert national d’un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**Conditions du détachement**

L’expert national restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement et restera également couvert par sa sécurité sociale (nationale).

Il / elle exerce ses fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et sera soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Les indemnités de séjour ne seront octroyées à l’expert national qui remplisse les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Toute personne postée dans une délégation de l’Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). L’expert national aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de son détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l’UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat.

Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes et attestations d’expérience professionnelle,…). Le cas échéant, ces documents seront demandés à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)